



Depassement kilometrage contrat auto

Par **sinizano**, le **19/02/2017** à **13:53**

Bonjour,rnrnJ'ai choisi l'option "petit kilométrage" auprès de mon assureur vehicule avec limitation à ne pas dépasser 5000 kilomètres par an.rnOr depuis deux ans j'ai du me rendre souvent dans la famille qui habite assez loin et je me suis rendu compte que le kilométrage à ne pas dépasser , indiqué sur mon dernier appel de cotisation du 15 decembre 2016 est de 65400 or à ce jour je suis à 68950.rnJ'ai négligé de prévenir mon assureur.rnEst-ce que je suis toujours assuré s'il m'arrivait un accident ?

Par **Lag0**, le **19/02/2017** à **14:17**

Bonjour,rnPersonne ne pourra vous répondre exactement puisque ce son les clauses de votre contrat qui s'appliquent, il faut donc le relire...